

# Convention Agriculture en Zones Humides

TERRES d'**a**VENIR

Éléments de bilan et perspectives

**a**GRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRES D'AGRICULTURE

31 janvier 2014

# Contexte et objectif

---



- Convention nationale signée le 24 février 2011 au salon de l'agriculture, d'une durée de 3 ans - implique l'APCA pour l'animation nationale (jusqu'en 2014).
- Participe à la réalisation d'une des 29 actions du plan national pour les zones humides **2010-2012**.
- Un double objectif : **favoriser une agriculture adaptée aux zones humides et économiquement viable** qui contribue en même temps à la **préservation de celles-ci et de leurs fonctionnalités**.
- Un engagement ambitieux : développer et promouvoir **24 programmes d'actions**
- Les zones humides visées sont des **prairies humides** concernées par le maintien de l'élevage, mais également tout type de zones humides où la présence agricole est une réalité économique et une nécessité écologique.
- **3 enjeux pour le réseau des Chambres d'agriculture :**
  - 1 - Valoriser au niveau national les actions des CA et des agriculteurs en matière de projets « zone humide » et plus largement en matière de projets agro-environnementaux
  - 2 - Démontrer la capacité des Chambres à mobiliser des outils existants et volontaires : être visible sur ces thématiques
  - 3 - Proposer de nouveaux outils de gestion : préférer les démarches volontaires au « tout réglementaire ».

# Une démarche exemplaire

---



"Force est de constater que ces territoires, le plus souvent aménagés par l'homme, ont besoin d'une gestion spécifique pour que les services qu'ils rendent aux populations soient préservés. Cela nécessite une activité agricole respectueuse"

José RUIZ (MEDDE)

"l'existence de cette convention de partenariat entre le Ministère de l'écologie et les Chambres d'agriculture, la première du genre, permet de démontrer, par l'exemple qu'une agriculture dynamique et durable a toute sa place dans les milieux humides"

Luc Servant (APCA)

Extrait d'un communiqué de presse (nov 2013)

Source : <http://www.chambres-agriculture.fr/outils-et-modules/actualites/article/les-projets-innovants-en-zone/>

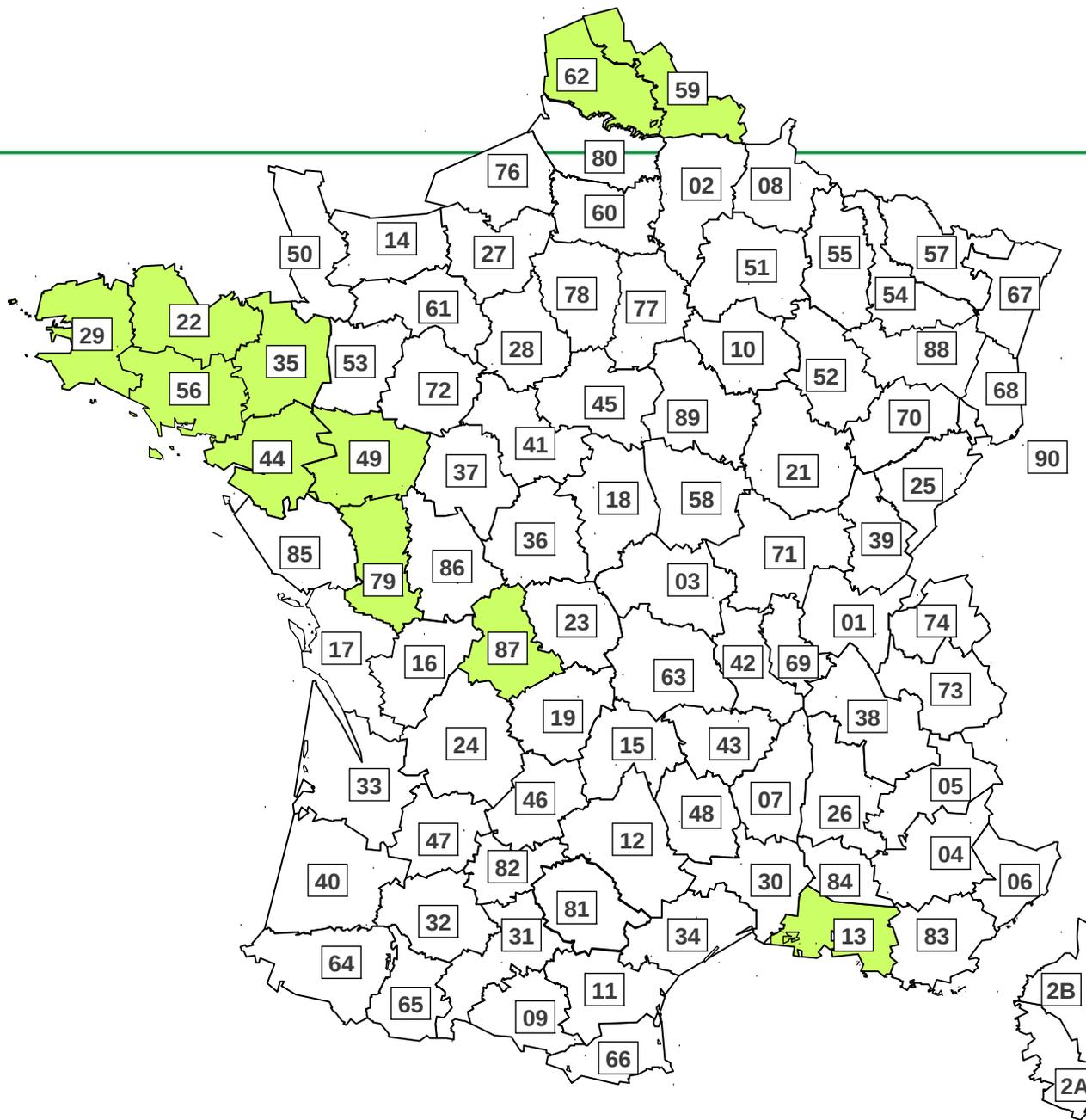
# Pourquoi labelliser ?

---

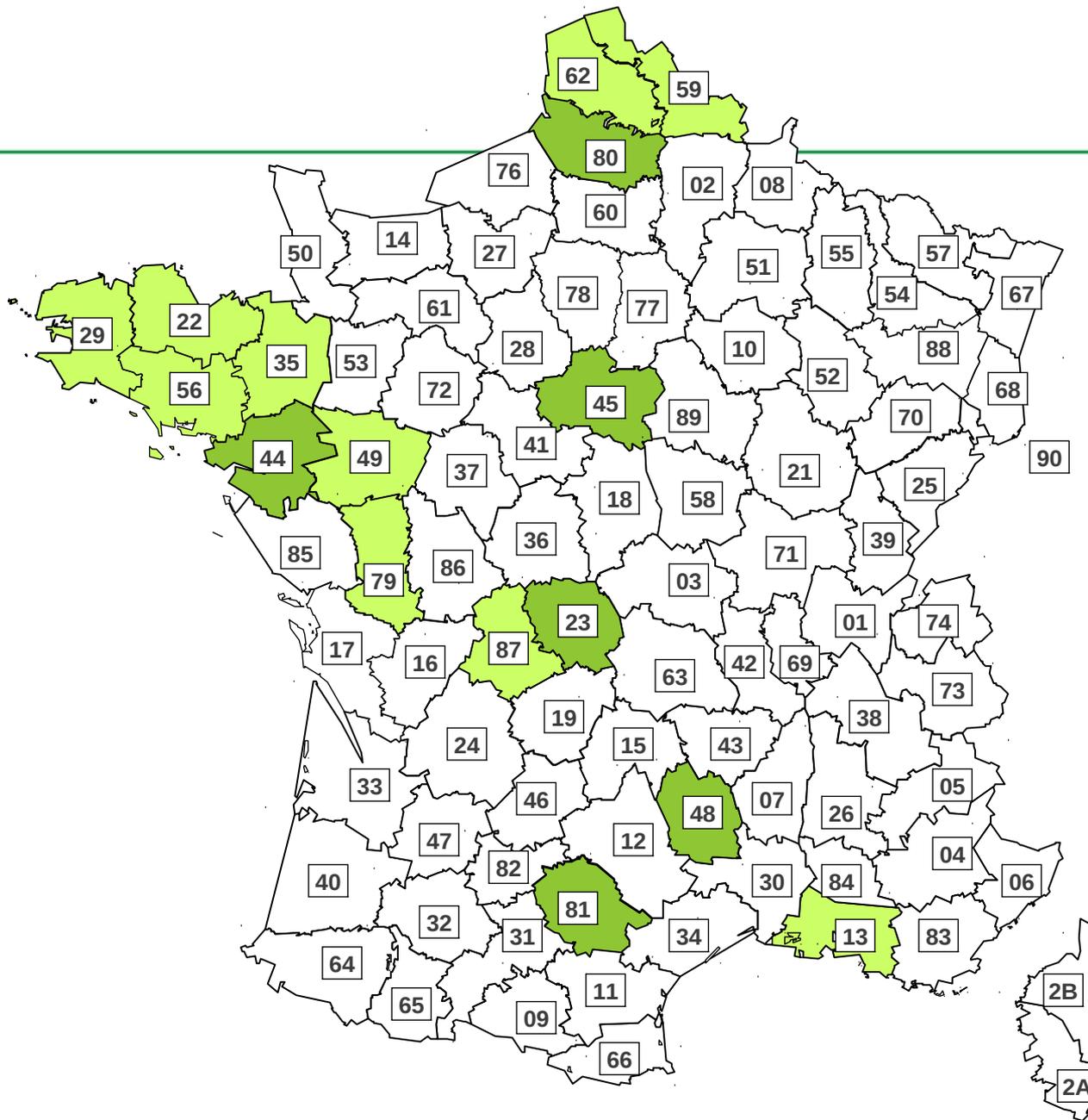


- Proposer des alternatives aux mesures réglementaires
  - Promouvoir la contractualisation
- Un acte fort de valorisation locale et nationale des actions des Chambres
- **Labelliser** pour gager de la qualité et obtenir des moyens pour développer des projets répondant aux problématiques agricoles dans les zones humides
  - Les **Agences de l'eau** sont associées à la convention.
- Mutualiser les efforts faits entre les chambres pour la recherche de systèmes viables en ZH
- Participer à la pérennisation de l'agriculture en zones humides
  - Accompagner les exploitants dans le maintien ou l'évolution vers des pratiques adaptées aux caractéristiques de leur territoire pour **pérenniser les exploitations et les filières.**

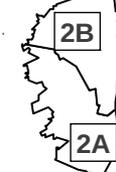
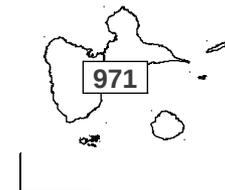
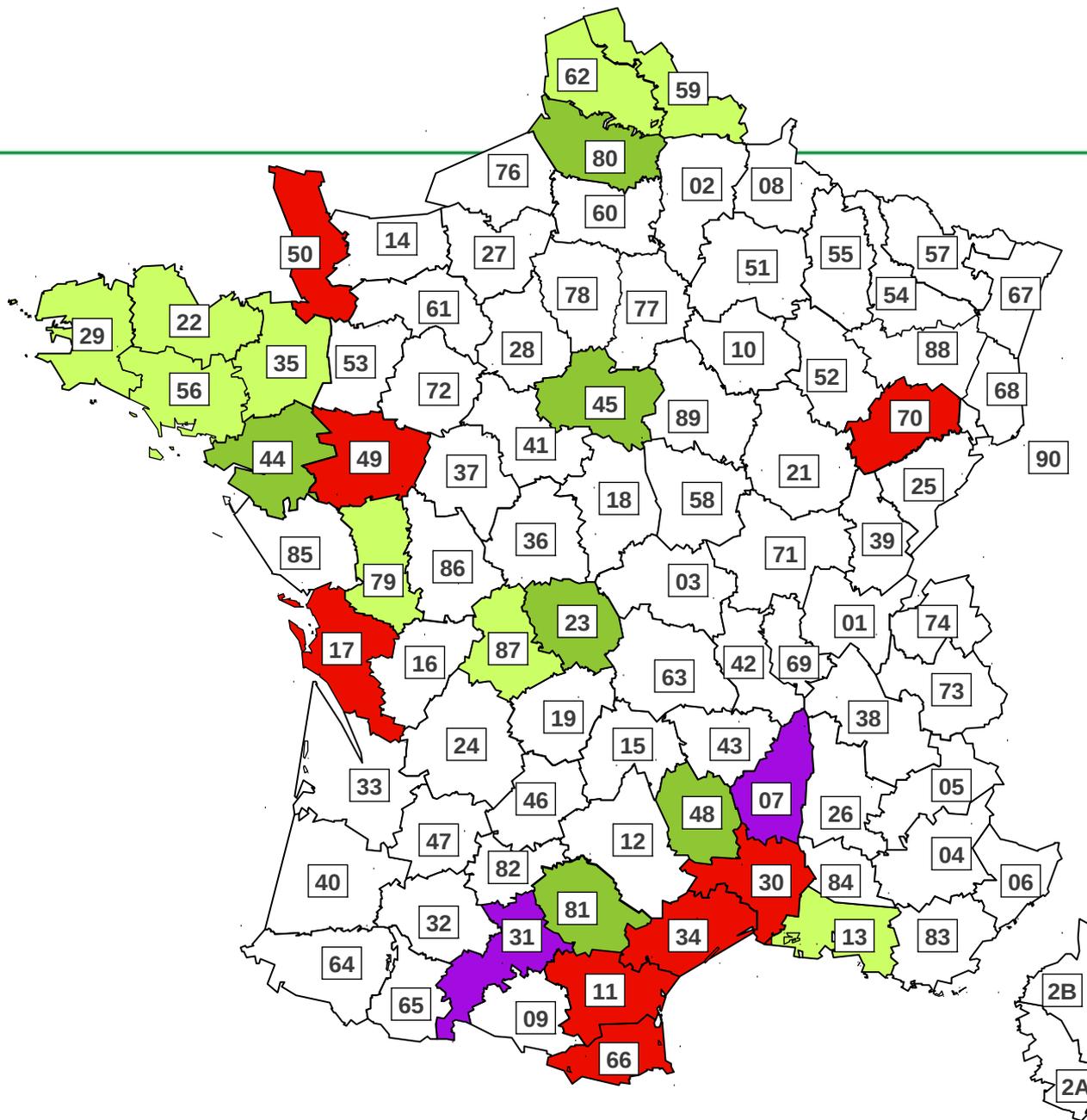
# 2011



# 2012



# 2013



# Quelques exemples de projets (1)





---

1 – classification territoriale

2 – classification thématique

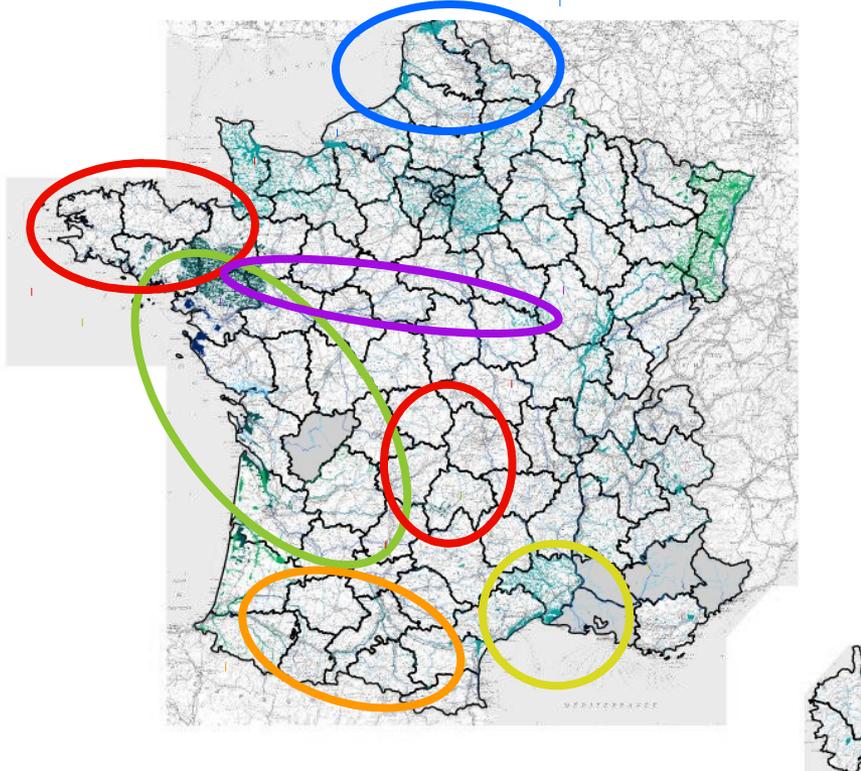
**Classer ces projets ?**



# Des projets différents sur des territoires différents



- Les zones humides ne sont pas réparties de manière homogène sur le territoire
- Le terme « zone humide » traduit des situations diversifiées



# Classification thématique des projets



## SYMBOLOGIE :



- Guide de bonnes pratiques ou recueil d'expériences



- Projet d'étude économique



- Valorisation du métier et des savoirs



- Vente directe, marque et circuits courts



- Aménagement du territoire

**Deux-Sèvres :** restauration de la zone humides dans les prairies mothaises



**Bouches-du-Rhône :** développement d'un plan de gestion dans le bassin de l'Arc et du réal de Jouques



**Somme :** maintien de l'agriculture dans les ZH de la plaine maritime picarde





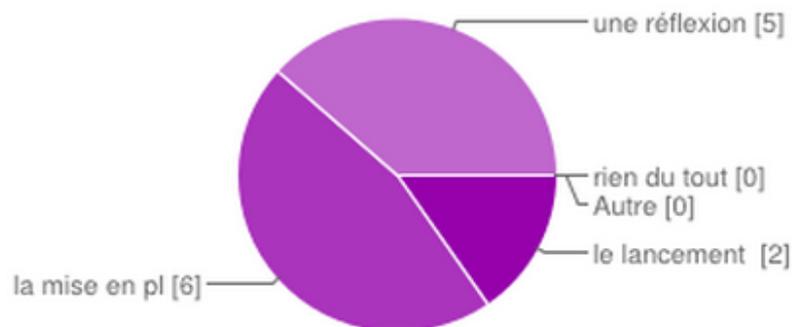
---

1 – retour d'expérience des chambres

2 – quelques réussites de communication

# **Premiers éléments de bilan de la convention**

# Quel effet de la convention dans les chambres ? (enquête juil 2013)



le lancement d'un travail de la chambre sur la thématique zone humide (la chambre n'investissait pas ce thème avant)	2	15 %
la mise en place d'un projet particulier en zone humide (la chambre travaillait déjà sur ce thème)	6	46 %
une réflexion sur la continuation de projets en zone humide déjà initiés	5	38 %
rien du tout	0	0 %
Autre	0	0 %

# Ce qui a intéressé les chambres dans la convention (enquête juil 2013)



le label "Ministère de l'écologie / APCA"	<b>8</b>	12 %
la perspective d'un financement	<b>5</b>	7 %
savoir ce qui se fait ailleurs	<b>11</b>	16 %
la possibilité de rendre votre projet visible au niveau national	<b>6</b>	9 %
les échanges avec les autres porteurs de projet et les mutualisations possibles	<b>11</b>	16 %
protéger les zones humides	<b>5</b>	7 %
montrer qu'il est possible de faire de l'agriculture en zone humide	<b>6</b>	9 %
trouver des alternatives aux outils financiers actuels	<b>3</b>	4 %
promouvoir la concertation et contractualisation plutôt que le règlementaire	<b>8</b>	12 %
l'accès au réseau national Chambre zones humides	<b>5</b>	7 %
Autre	<b>0</b>	0 %

# Points forts

(enquête juil 2013)



## Points forts

1. **Echanges d'expériences** et mutualisation
2. **Ampleur nationale** et structuration nationale des échanges sur la thématique
3. Propice au développement de **partenariats locaux**
4. Permet de sortir des rapports conflictuels sur la question des ZH et construire un projet porté par les différents partenaires
5. **Mise en avant de l'agriculture** dans la préservation des zones humides et des cours d'eau (souvent le contraire...)
6. Opportunité pour créer des **références** sur la thématique
7. Obtention de **financements** pour des projets expérimentaux

# Quelques réussites

---



- Parution du dossier « zones humides » dans la revue Chambres d'agriculture
- Publication d'un dossier ZH dans la **France agricole** avec focus sur de nombreux projets de la convention
- Collaboration avec :
  - L'ONEMA pour l'organisation du colloque sur les continuités écologiques
  - IDEAL Connaissances : intervention lors d'une formation
  - FPNRF : lancement du concours prairies fleuries sur des territoires hors parcs □ 2 chambres ont lancé un concours en zone humide
  - ONEMA / LPO / SNPN ... : organisation des JMZH 2014
  - Etc.



---

1 – Charente Maritime

2 – Baie de Somme

# **ZOOM sur deux projets**

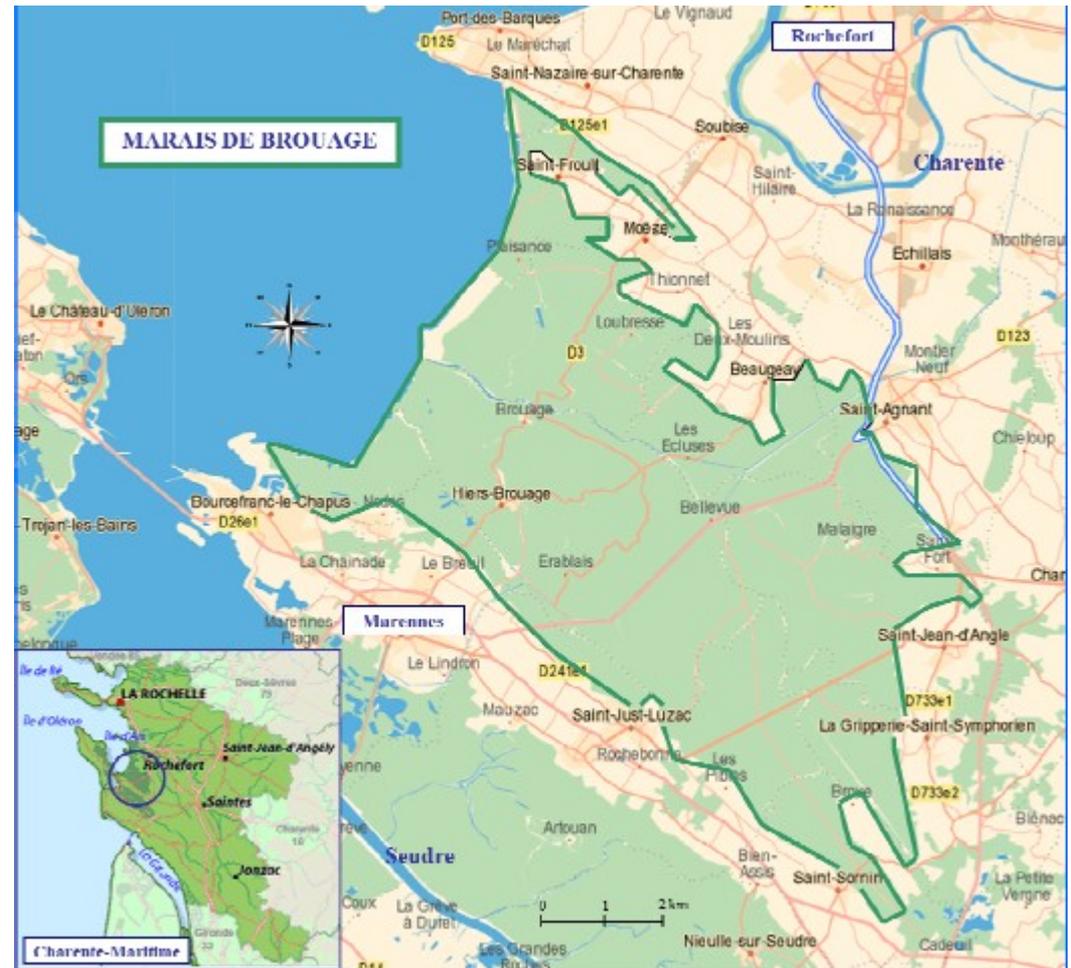


# **Valorisation de l'élevage dans le marais de brouage**

# Un territoire



- 11 Communes
- Communauté de communes du Sud Charentes
- Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais
- Communauté de communes du bassin de Marennes



# Deux objectifs

---



- **Améliorer l'impact des systèmes d'exploitation sur l'environnement :**
  - maintenir des pratiques d'élevage traditionnel favorables à la biodiversité et à la préservation du bon état écologique des eaux.
  - permettre le maintien d'une mosaïque de pratiques à l'échelle du territoire, alternant fauche et pâturage.
  - on peut citer : accueil d'une avifaune migratrice et hivernante, maintien d'un habitat naturel (prairie permanente de marais), d'une diversité floristique, d'une faune variée (mammifère comme le vison d'Europe et la loutre, insectes, amphibiens...), gestion équilibrée de la ressource en eau.
- **Améliorer les performances économiques :**
  - La valorisation des produits permettra d'améliorer le résultat des exploitations.
  - valoriser l'image du marais afin de rendre les systèmes d'exploitation moins vulnérables face aux changements de dispositif de soutien ou de politique agricole.
  - Valoriser l'identité du territoire

## 3 actions (janv 2014 – janv 2017)

---



- **Action 1 : Fédérer les éleveurs autour de l'identité du marais de Brouage**
- **Action 2 : Optimisation technique des systèmes d'élevage en marais**
  - 2.1 – Optimisation des techniques d'élevage en marais pour améliorer les systèmes de production
  - 2.2 – Optimisation des techniques d'élevage au service de l'environnement
- **Action 3 : Valorisation des produits issus de l'activité d'élevage autour de l'identité du marais de Brouage**





# LE MAINTIEN DE L'ELEVAGE EN ZONE HUMIDE : « projet Interreg Plaine Maritime Picarde »



france (manche channel) england  
**interreg**

European Regional Development Fund  
The European Union, investing in your future



Fonds européen de développement régional  
L'Union européenne investit dans votre avenir



# PLAINE MARITIME PICARDE



# Evolution de l'agriculture depuis 20 ans

29 communes  
20 000 ha

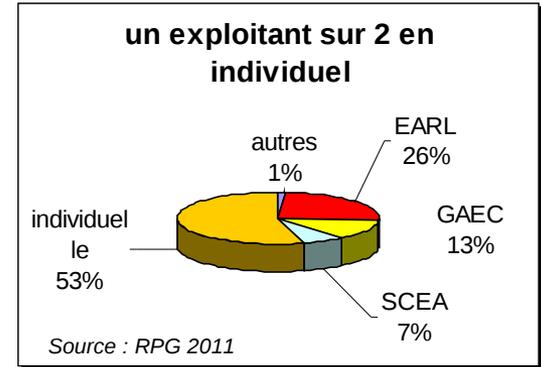
365 exploitations

223 éleveurs  
(61% des exploitations)

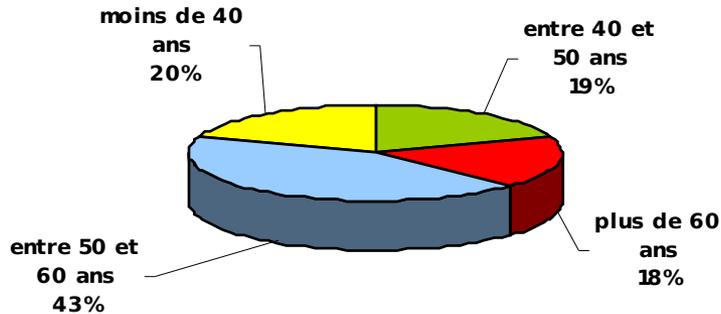
140 éleveurs  
en vaches allaitantes  
(troupeau moyen : 35 VA)

129 producteurs laitiers  
(troupeau moyen: 50 VL)

Source : DDTM 80



Population vieillissante : 1/5 a moins de 40 ans et 2/3 ont plus de 50 ans (structure individuelle)



SAU moyenne des exploitations 123 ha

SAU en PMP/exploitation en moyenne 20%

SAU en prairies permanentes en PMP/exploitation en moyenne 8%

Source : RPG 2011

# Evolution de l'agriculture depuis 20 ans



Selon le RGA, sur les 29 communes

	1988	2000	2010	
Nb exploitations	566	338	266	➔ La taille des exploitations a été multipliée par 2 en 20 ans
NB d'exploitation en moyenne par commune	19.5	11.7	9.17	➔ Le nombre d'exploitation a été divisé par 2
SAU moyenne des exploitations	51	73	118	➔ La surface agricole a régressé de 8%
Surfaces agricoles	26208 ha	23904	24102	➔ ¼ des surfaces en prairies permanentes auraient disparu (1800 ha)
Terres labourables	18964	18259	18239	➔ La taille des troupeaux a doublé et le nombre d'exploitation en élevage a été divisé par 2
STH	6994	5374	5160	
Nb exploitations avec élevage	386	193	141*	
CHEPTEL bovin/ exploitation	46	70	90	(* Stat CA 80)



	OLAE	CTE	CAD	MAE
DATE	<b>1994-1999</b>	<b>2000-2003</b>	<b>2004-2006</b>	<b>2007-2012</b> (résultats 2013 non disponibles auj)
		76 contrats 639 HA	12 contrats HA	120 contrats 1747 HA

# 54 ELEVEURS ENQUETES

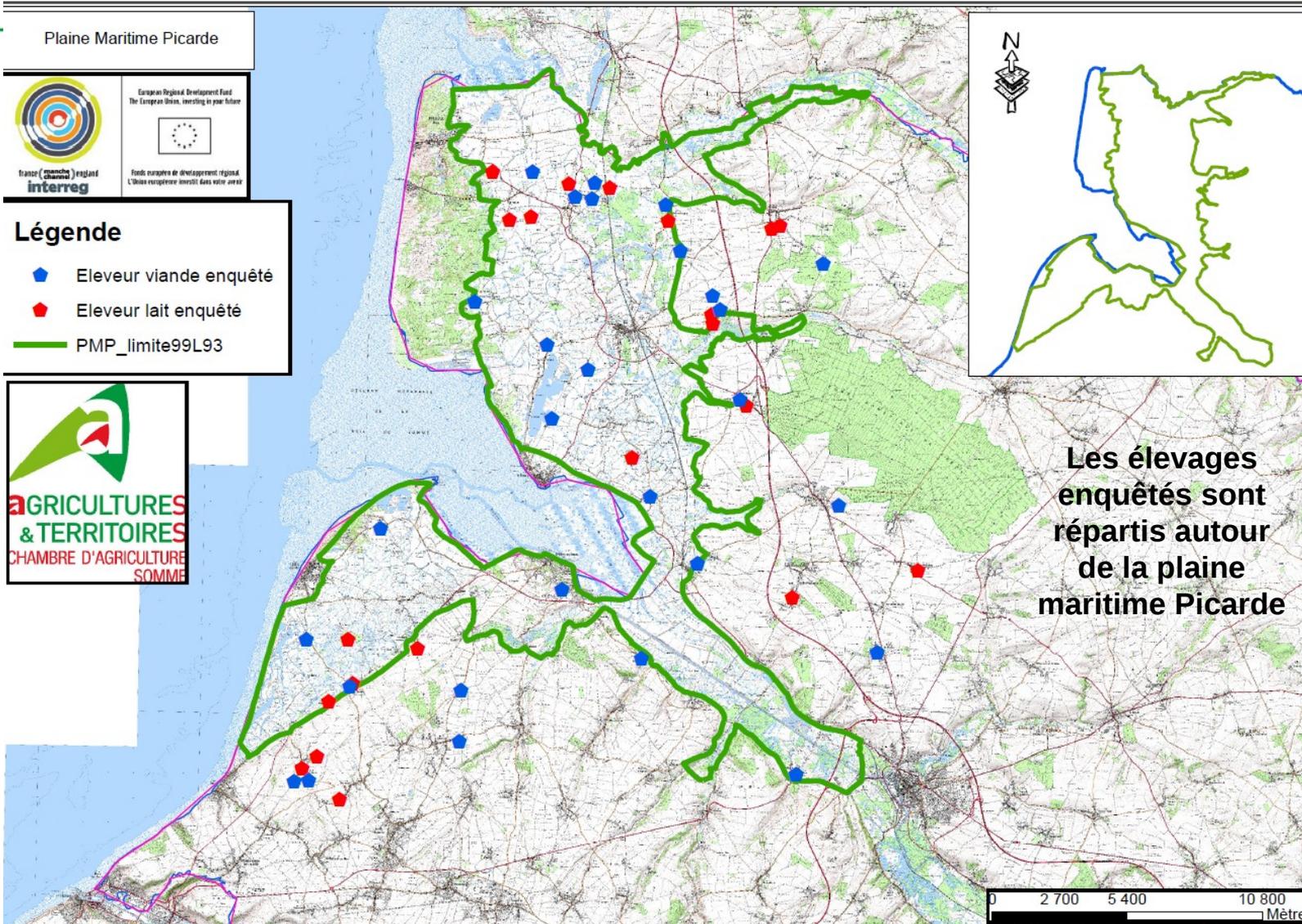
---



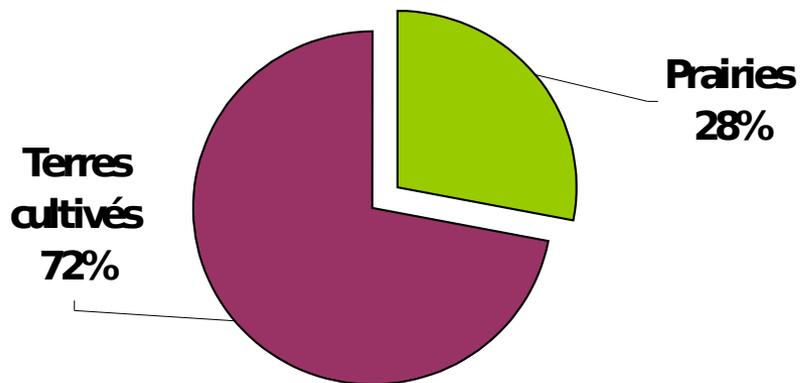
**31 élevages en bovins viande**

**23 élevages en bovins lait**

# VALORISATION DE L'ENQUETE PLAINES MARITIME PICARDE



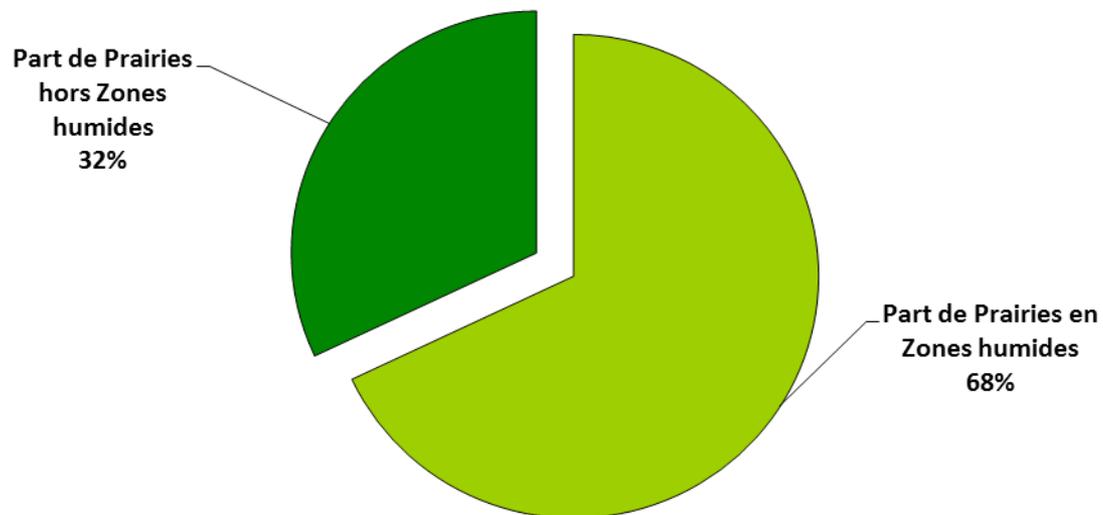
## REPARTITION DE LA SAU



Pour les élevages bovins viande et lait



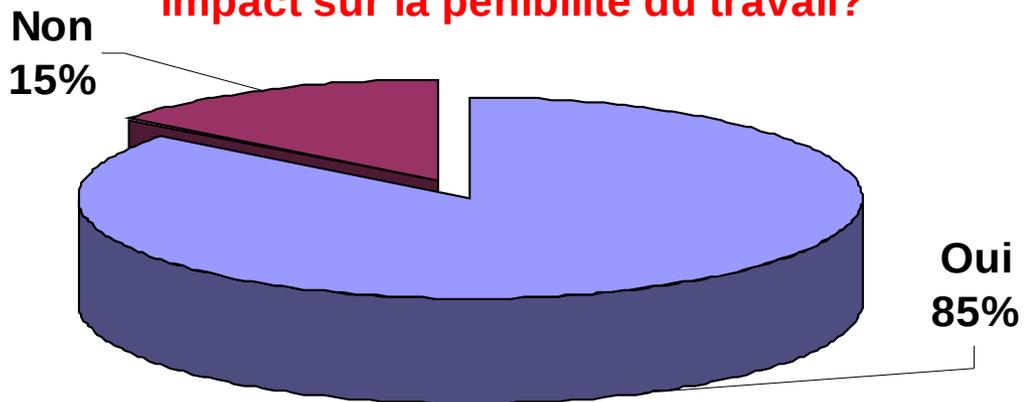
## REPARTITION DES PRAIRIES EN PLAINE MARITIME PICARDE



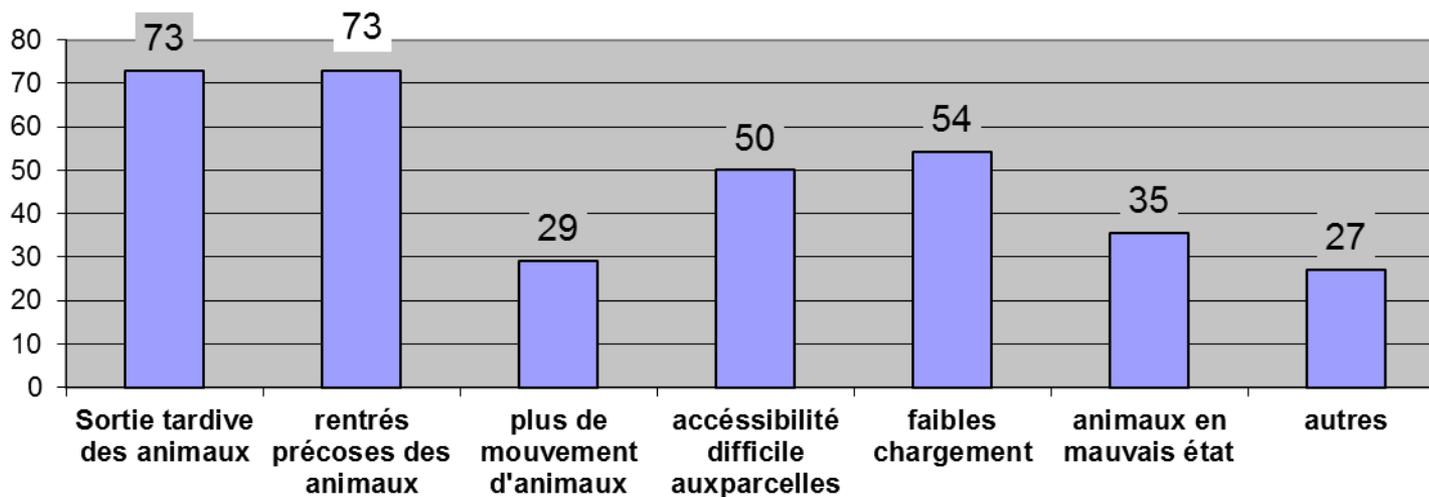
68 % des prairies en plaine maritime picarde sont en Zones humides



## La présence de zones humides a-t-elle un impact sur la pénibilité du travail?



### Les raisons ( en % )



# — APPUI TECHNIQUE VIANDE BOVINE



# REPARTITION DES 55 ELEVAGES CIBLES EN PMP



	<b>NB éleveurs « spécialisés viande »</b>	<b>Nb éleveurs « mixtes »</b>
<b>Dans la PMP</b>	<b>42 (1900 VA) 45VA/élevage</b>	<b>12 (500 VA - 467 VL)</b>
<b>SIEGE HORS PMP MAIS AVEC DES PRAIRIES EN PMP</b>	<b>29 (1600 VA )</b>	<b>6 (286 VA - 358 VL)</b>
<b>NB D'ELEVEURS DANS L'ANALYSE ECONOMIQUE</b>	<b>31 25 + 6 HORS PMP</b>	<b>0</b>

**L'analyse de groupe des élevages en PMP et hors PMP permet la  
comparaison sur 49 critères**



---

# **SITUATION TECHNIQUE ET ECONOMIQUE DES ELEVAGES EN PMP**

**SYSTEME**      **NAISSEUR**      **EN**  
**€/UGB**

	<b>PMP</b>	<b>HPMP</b>	<b>COMPARAISON EN PMP</b>	<b>%</b>
<b>PRODUIT</b>	<b>580 €</b>	<b>710 €</b>	<b>130 €</b>	<b>-18 %</b>
<b>CHARGES</b>	<b>280 €</b>	<b>330 €</b>	<b>50 €</b>	<b>-15 %</b>
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>300 €</b>	<b>350 €</b>	<b>50 €</b>	<b>-14 %</b>
<b>CHARGES CALCULEES</b>	<b>125 €</b>	<b>100 €</b>	<b>25 €</b>	<b>+25 %</b>
<b>FERMAGE</b>	<b>100 €</b>	<b>70 €</b>	<b>30 €</b>	<b>+43 %</b>
<b>MARGE SEMI-NETTE</b>	<b>80 €</b>	<b>180 €</b>	<b>100 €</b>	<b>-55 %</b>

# Résultats élevages naisseur- engraisseurs

	PMP	HPMP	ECARTS	%
<b>PRODUIT</b>	<b>820 €</b>	<b>870 €</b>	<b>50 €</b>	<b>-6 %</b>
<b>CHARGES</b>	<b>440 €</b>	<b>430 €</b>	<b>10 €</b>	<b>-7 %</b>
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>380 €</b>	<b>410 €</b>	<b>25 €</b>	<b>-7 %</b>
<b>CHARGES CALCULEES</b>	<b>135 €</b>	<b>105 €</b>	<b>30 €</b>	<b>+28 %</b>
<b>FERMAGE</b>	<b>65 €</b>	<b>60 €</b>	<b>10 €</b>	<b>+8 %</b>
<b>MARGE SEMI-NETTE</b>	<b>185 €</b>	<b>250 €</b>	<b>65 €</b>	<b>-26 %</b>



	PMP	HORS PMP		DIFFERENCE
NAISSEUR	80 €	180 €	100 € / UGB	- 55 %
NAISSEUR-ENGRAISSEUR	185 €	250 €	65 € / UGB	- 26 %

LES ELEVAGES **NAISSEURS** SE RETROUVENT **PLUS AU SUD DE LA BAIE DE SOMME** AVEC DES **PRAIRIES PLUS HUMIDES**. LES ELEVEURS SONT MOINS POINTUS TECHNIQUEMENT. ILS SUPPORTENT LA PRODUCTION DE VIANDE SANS CHERCHER A AMELIORER LA RENTABILITE OU POUR Y PASSER LE MOINS DE TEMPS POSSIBLE.

LES ELEVAGES **NAISSEURS ENGRAISSEURS** SE RETROUVENT PRINCIPALEMENT **AU NORD** DE LA BAIE DE SOMME ET DISPOSENT DE **PRAIRIES MOINS HUMIDES ET DE STOCK FOURRAGERS PLUS IMPORTANTS**. ELEVEURS PLUS MOTIVES



---

**Comment se saisir de ces  
résultats ?**





JOURNEE MONDIALE DES ZONES HUMIDES

# Conclusion de la convention

# Fin de la convention

---



- **Cahier d'actions**
  - 40 pages environ
  - 2 pages par action
- **Colloque de restitution**
  - Voir programme prévisionnel
- **Evènements en régions (JMZH)**
  - Journées de restitution des travaux de la convention
  - Organisation de visites en collaboration avec des APNE

# Un cahier technique en cours de préparation (40 à 50 pages)



## Tarn : Cellule d'assistance technique zones humides

Exemple d'une action



Mats d'its : aménagements, communications, inventaires, mesures de gestion, rencontres techniques, sensibilisations, zones humides

### Contexte et objectifs

Sur le territoire du bassin versant des Hautes vallées du Dadou et de l'Oulas dans le Tarn, les parcelles agricoles de fonds de vallée sont en déprise. Suite à ce constat, pour conserver les milieux de zones humides et les valoriser pour le pâturage, une cellule technique a été mise en place au sein de la Chambre d'agriculture du Tarn afin d'aider les gestionnaires à valoriser au mieux ces parcelles.

### Action

Cette opération se décline en trois volets :

- animation territoriale pour mobiliser des gestionnaires locaux sur l'enjeu de conservation des zones humides du territoire :
  - Identifier de nouveaux gestionnaires et organiser des rencontres et échanges techniques
  - développer auprès du grand public des actions de vulgarisation sur l'intérêt de la conservation des zones humides,
- réalisation d'inventaires pour apporter une amélioration des connaissances,
- accompagnement des gestionnaires, d'une part sur le plan technique, d'autre part sur le plan financier pour des aménagements fonciers et pastoraux. Les travaux prioritaires durant ces deux années pour ce programme incluent la création de points d'abreuvement, le franchissement du cours d'eau, la mise en défens de berges par la pose de clôtures, la réouverture de parcelles et la restauration de mares.

### Rôle de la Chambre d'agriculture

La Chambre d'agriculture assure l'animation du programme et l'accompagnement technique auprès des agriculteurs et propriétaires.



## 10 Tarn : Cellule d'assistance technique zones humides

### Partenaires

Financiers :  
Conseil Général, Conseil Régional, Agence de l'eau Adour Garonne, Europe (FEDER).

Experts techniques apportant un appui ponctuel :  
Agence de l'eau, Cellule d'Assistance Technique pour l'Eau et les Rivières du Conseil Général du Tarn, ONEMA...

### Bilan de l'action

Démarche volontaire de la part des gestionnaires.

### Suivi, résultats et perspectives

Aujourd'hui, l'ensemble des 287 agriculteurs du secteur ont été sensibilisés par le biais de courriers, de plaquettes, de réunions. 24 exploitations ont ensuite reçu un appui pour une gestion appropriée de ces espaces de fonds de vallée et 110 ha de prairies humides ont été inventoriés.

- 43 agriculteurs adhérent au programme
- 400 ha suivis dans un plan de gestion.

### Référents



Chambre départementale d'agriculture du Tarn :  
Alexandra POULEVILARIE, apouleville@tam.chambagri.fr  
Emmanuel CAMPAGNE, e.campagne@tam.chambagri.fr

Publication au 4 avril 2014



## Zones humides les défis de demain

- **Défi ZH 1 – Assurer un revenu pour les exploitations**
  - Somme & Nord-pas-de-Calais
- **Défi ZH 2 – Créer de la valeur ajoutée**
  - Bretagne & Maine-et-Loire
- **Défi ZH 3 – Entretien et créer du paysage**
  - Midi-Pyrénées, Loire-Atlantique et Lozère
- **Défi ZH 4 – Transmettre les savoirs**
  - Pays de la Loire, Limousin et Poitou-Charentes

**APRES-MIDI (pour aller plus loin) : 6 ateliers thématiques**

***« L'ensemble du réseau des Chambres d'agriculture joue un rôle important pour la mise en valeur et le développement d'une agriculture viable, durable et respectueuse de l'environnement et des zones humides. En somme, les agriculteurs protègent nos zones humides, aidons les à le faire et favorisons le développement de programmes concertés localement avec l'ensemble des parties prenantes ».***



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE